



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 mai 2024

**Séance ouverte à 9 heures salle du conseil municipal, mairie de Revel : 36 sociétaires présents .**  
**Présence de Madame BOURDELAIN maire de Revel et de Mr PELLETIER adjoint en charge de la forêt.**  
**La présentation du programme de l'AG est faite par projection Power Point**

### RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Le président Jean pierre SIMON fait une rétrospective de la saison 2023/2024 et présente l'ordre du jour suivant :

- ❖ LE POINT DE LA SAISON 2023
- ❖ RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ
- ❖ RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES
- ❖ PRIX DES CARTES 2024
- ❖ ANALYSE DE LA RÉALISATION DU PLAN DE CHASSE
- ❖ LACHER DE GIBIERS 2024
- ❖ EFFORT COLLECTIF
- ❖ TIR DE RÉGLAGE DES ARMES DE CHASSE
- ❖ ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
- ❖ SITE INTERNET ACCA
- ❖ DÉCLARATION DES ARMES (SIA)
- ❖ ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le président fait une rétrospective du travail fait lors de ces trois dernières années :**

- Informatisation de l'ACCA et dématérialisation des documents
- Création d'un site internet pour valoriser l'ACCA auprès du public et permettant aux sociétaires via un espace privé de suivre en toute transparence la vie de l'ACCA et d'avoir accès à tous les documents (Comptes et bilan, RIC, suivi des prélèvements, territoire etc...)
- Organisation en accord avec la mairie d'une journée de réglage des carabines
- Organisation de la Foire aux boudins (3<sup>ème</sup> éditions)
- Organisation de la formation décennale (cessions de 35 personnes)
- Réalisation de vestes personnalisées au logo de l'ACCA pour chaque adhérent
- Programme de repeuplement des lièvres en montagne ( 3<sup>ème</sup> année consécutive)
- Création d'un calendrier photos ACCA

Le Président énonce les principales règles de sécurité et insiste sur l'importance de leurs respects, Il rappelle qu'avant chaque battue le responsable doit énoncer clairement, les consignes de sécurité et doit veiller à la sobriété des participants. Un mémo sécurité des consignes à rappeler obligatoirement à chaque battue sera réalisé et remis à chaque responsable. Le président insiste sur l'importance d'une courtoisie et d'une tenue irréprochable de chacun envers les autres usagés de la nature.

### RAPPORT FINANCIER

Le trésorier fait présentation de la situation de trésorerie et présente le bilan financier détaillé de la saison 2023/2024. Sur les quatre dernières saisons l'ACCA avait enregistré une baisse du nombre de ses adhérents chasseurs (de 67 à 52). L'acceptation de nouveaux chasseurs extérieurs à permis de stopper cette baisse, l'effectif s'est stabilisé à 58 sociétaires. Nos finances sont saines, elles nous permettent d'aborder (pour la cinquième année consécutive), la saison 2024/2025 sans appliquer de hausse des cotisations. Il note toutefois que le coût de réalisation des vestes a impacté fortement le bilan 2023/2024.

Les sociétaires pourront retrouver le bilan détaillé de l'exercice dans l'espace « adhérents » de notre site internet.  
*L'approbation des comptes est votée par l'assemblée pour la gestion 2023/2024.*

ACCA de REVEL Siège social : Mairie de Revel Le Bourg 38420 REVEL

Président : SIMON JP – 06 69 34 31 69. Vice président : PIANTINO M - 06 23 97 69 3  
Siret : 779586510 00017. N°RNA : W381016074 .

Mail : [accarevelbelledonne@gmx.fr](mailto:accarevelbelledonne@gmx.fr) / Internet : [www.accarevelbelledonne.com](http://www.accarevelbelledonne.com)



# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE REVEL

## **SAISON 2024/20245: Ouverture générale : non confirmée :/ Fermeture ACCA : Dimanche 19 janvier 2025**

Remise des cartes sociétaires: Vendredi 6 septembre 2024 à 18h salle de Freydane

### **=> RÈGLEMENT DES CARTES: PAR CHÈQUE**

- Présentation OBLIGATOIRE de la validation et de l'assurance pour l'obtention de la carte. La charte de sécurité est à rapporter remplie et signée le jour de la remise.

### **PRIX DES CARTES 2024/2025 :**

- Sociétaire résident non participant à l'effort collectif: 180€
- Sociétaire + 70ans non participant à l'effort collectif : 100€
- Sociétaire non résident non participant à l'effort collectif: 420€
- Carte temporaire journalière : 15€ (à partir du 2<sup>e</sup> weekend d'octobre)

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE**

#### Le RIC détermine

- les modalités de l'exercice de la chasse pour chaque gibier et les restrictions qui sont décidées en Assemblée Générale
  - les modalités des invitations et de délivrance des se cartes de chasse temporaire ;
  - les clauses relatives à la sécurité
  - les sanctions statutaires autres que la suspension temporaire du droit de chasser et l'exclusion.
- Aucune modification n'est apportée pour la saison 2024/2025. L'A G approuve sa reconduction.

*Vous pouvez consulter et imprimer le RIC 2024 à partir de notre site internet ,Il vous sera également adressé par e.mail avant l'ouverture de la saison de chasse.*

### **PLAN DE CHASSE**

Il est fait présentation du tableau des prélèvements de la saison 2023 et des attributions du plan de chasse 2024/2025

Les sociétaires retrouveront le tableau détaillé de tous les prélèvements de la saison 2023 dans l'espace « adhérent » du site internet : [www.accarevelbelledonne.com](http://www.accarevelbelledonne.com)

### **CHAMOIS :**

Attribution 2024 : 13 bracelets

La chasse est organisée par équipe de deux personnes Comme la saison dernière, nous gardons la distinction des prélèvements en 3 classes distinctes.

Le contrôle des prélèvements se fera par Mr SIMON.JP, R. REVOLON, L. TURENNE et M. PIANTINO.

Un comptage d'échantillonnage aura lieu les secteurs Colon et Vaucher-Domènon le samedi juin 2023 .

La chasse aux chamois est ouverte le lundi et mercredi sur le secteur «Colon» et lundi, mercredi et samedi sur le secteur «Vaucher - Domènon». La prise des bracelets se fait la veille chez Mr REVOLON Rémi. La personne qui prend le bracelet signe la fiche jointe « prise en charge des bracelets » et indique la présence d'éventuels accompagnateurs.

La restitution devra être faite le jour du tour avant 20H au plus tard.

La feuille de contrôle devra être signé par le/les contrôleurs présents et par le tireur qui confirmera son accord.

### **SANGLIER :**

28 sangliers ont été prélevés sur la saison de chasse 2023. Ces dernières années nous constatons une augmentation régulière de l'espèce.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration pour décider de prolonger cette chasse après le 19 janvier 2025 en fonction des décisions de l'UG 7 .

Cette année l'ACCA est impactée financièrement par les dégâts sangliers malgré aucune déclaration sur Revel. Il est donc expliqué en détail le mode de calcul de cette cotisation fixée par la commission départementale d'indemnisation et notamment le montant de la contribution solidarité de 30% calculée en fonction de la surface boisée de la commune.

Il a été acheté 1000kg de maïs pour la saison 2024/2025. Il est réparti sur les 4 équipes. L'utilisation se fait uniquement sur les agrainoirs déclarés et pendant la période légale.

ACCA de REVEL Siège social : Mairie de Revel Le Bourg 38420 REVEL

Président :SIMON JP – 06 69 34 31 69. Vice président : PIANTINO M - 06 23 97 69 3

Siret : 779586510 00017. N°RNA : W381016074 .

Mail : [accarevelbelledonne@gmx.fr](mailto:accarevelbelledonne@gmx.fr) / Internet : [www.accarevelbelledonne.com](http://www.accarevelbelledonne.com)

Page 2



## CHEVREUIL :

Il a été fait présentation du tableau de chasse réalisé la saison dernière. Les 17 bracelets attribués ont été fermés.

Pour la saison 2024/2025, 17 bracelets chevreuils nous ont été à nouveau attribué.

Le chevreuil est une chasse de battue par équipe. Nombre d'équipe : 4 équipes .

Les responsables désignés sont : Mr REVOLON ; MR SIMON ; Mr RIBOUD ; Mr TURENNE

La chasse au chevreuil est ouverte le mardi, jeudi, samedi et dimanche plus le lundi de l'ouverture.

Rappel: la chasse par temps de neige est autorisée jusqu'au 30 novembre. A partir du 01 décembre par temps de neige, la chasse est autorisée seulement le samedi et dimanche.

Nous rappelons qu'il est obligatoire de récupérer la mâchoire inférieure des jeunes chevillards prélevés et de la remettre au contrôleur parfaitement nettoyée pour pouvoir obtenir un autre bracelet.

## MOUFLON :

Sur 4 bracelets attribués en 2023, 1 bracelet a été rendu. Attribution 2024 : 4 bracelets.

La chasse aux mouflons est ouverte le mardi, jeudi et le dimanche, elle est organisée par équipe de deux personnes

Ouverture de la chasse aux mouflons par dérogation le 01 septembre 2024 et fermeture le 28 novembre 2024 .

Les bracelets devront être retirés chez Mr TURENNE Lionel.

Comme pour le chamois, les équipes qui auront prélevé un mouflon passeront après celles qui n'auront pas tué dans l'ordre des tours. Il est autorisé le tir d'un agneau si le chasseur est en possession d'un bracelet mâle ou femelle adulte.

## CERF

Il nous a été attribué **1 bracelet de biche** pour la saison 2024, un faon ou une bichette sont également autorisés.

Le cerf se chasse uniquement en équipe lors d'une battue. Le premier chasseur qui en a la possibilité peut le prélever suivant les règles définies dans le RIC. Le contrôle se fait uniquement par le Président

## TETRA LYRE :

Comptage au chant 2024: Samedi 11 mai : comptage de 15 tétras recensés.

Comptage aux chiens: Samedi 17 Aout ( ou 24 aout suivant le temps)

Ouverture et attribution: Plan de chasse. En attente de l'arrêté préfectorale

Règles : voir règlement de chasse.

Rappel: L'oiseau doit être bagué et déclaré immédiatement. Le bout de l'aile (niveau coude) doit être remis au Président.

## LACHER DE GIBIERS

Il sera procédé à deux lâchers de 10 faisans (date : 7/09/2024 et 27/09/2024.

Comme l'année précédente Il a été décidé d'un lâcher de 6 couples de lièvres reproducteurs sur le secteur Colon. Le coût est de 1200€.. La chasse aux lièvres sera interdite cette saison.

## CARTES ETRANGERS

Les cartes acceptées les années précédentes sont reconduites pour la saison 2024/2025. Ce sont : Mrs COTTENCEAU JB – CAPONE JC - DARIZ J – CONTAT Ch— -ACHARD L- AMORIN C .

4 nouveaux sociétaires sont acceptés : CONTAT Léo, MARADJI Benoit, VIAND Christophe, OLEI Enzo.

L'effectif de sociétaires extérieurs sera donc de 10 pour la saison 2024/2025.

## EFFORT COLLECTIF

La journée « effort collectif » est programmée pour le dimanche 9 juin. Rendez-vous à 6h au carrefour des 4 chemins

La participation aux travaux permet d'obtenir une réduction sur le prix de base de la carte sociétaire.

Les travaux à réaliser seront définis par la mairie de Revel. Nous terminerons par un moment de convivialité sur l'espace cabane des Carriers.



## ORGANISATION DE MANIFESTATIONS.

Foire aux boudins : la troisième manifestation a été une réussite. La prochaine édition se déroulera le samedi 17 février 2025. L'organisation nécessite la participation d'une quinzaine de volontaires. Le trésorier présente le bilan de cette manifestation et insiste sur l'impact indispensable des recettes de l'opération dans la trésorerie de l'association.

## JOURNÉE DE RÉGLAGE DES CARABINES

Elle sera organisée avec l'accord de la Mairie et de la gendarmerie : **Samedi 24 août 2024** .

**Lieu Clairière en fond de piste du Pleurey.** Sont but :

- Permettre à chacun de vérifier son équipement
- Éviter les réglages sauvages dangereux
- Éviter les gênes sonores pour le voisinage
- Sécuriser la zone de tir

Journée ouverte aux chasseurs de l'ACCA d'Herbeys et de St Martin d'Uriage.

**RAPPEL : Les réglages sauvages et dangereux sont interdits sur la commune.**

## SITE INTERNET ACCA : [www.accarevelbelledonne.com](http://www.accarevelbelledonne.com)

Le site internet donne une image valorisante de la chasse . Il permet de présenter notre association, de suivre son actualité, et de faire connaître ses activités.

Un espace « Adhérents » vous est réservé, il est accessible avec un mot de passe. Vous y trouvez toutes les informations et tous les documents nécessaires à la pratique de la chasse. Vous pourrez revisualisez dans son intégralité la présentation de votre AG.

Il permet de communiquer plus facilement et de vous informé en mettant à votre disposition un contenu complet sur la vie de l'ACCA

## FORMATION SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Dans le cadre de la réforme de la chasse, le décret du 5 octobre 2020 a institué une formation obligatoire à la sécurité tous les dix ans et pour tous les chasseurs Nous avons organisé avec la FDCI une formation délocalisée à la mairie de Revel . Deux sessions de 35 personnes ont pu suivre cette formation dont 40 sociétaires de l'ACCA de Revel .

## SIA : Les chasseurs doivent enregistrer leurs armes

La création d'un compte personnel est obligatoire pour conserver son droit à détenir des armes. La date butoir a été repoussé au **31 décembre 2024**.

Il est fait une présentation aux participants de la méthode de création d'un compte sur le site SIA

Les personnes rencontrant des difficultés pour la création de ce compte et la déclaration de leurs armes peuvent faire une demande d'assistance au bureau.

## Transport des armes :

Le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) précise :

« Votre permis de chasser autorise à transporter armes et munitions pour aller à la chasse, mais également pour aller régler votre arme au stand ou vous rendre chez l'armurier. ». En cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devez être en mesure de justifier les raisons pour lesquelles vous transportez votre arme

Attention : Si on vous dérobe une arme dans le véhicule sur un parking attendez-vous à avoir quelques soucis. Il est donc primordial de ne pas laisser d'armes sans surveillance. le chasseur s'expose à de lourdes sanctions administratives. Le fait de laisser son arme dans un véhicule, sans surveillance est considéré comme une négligence et lui vaudra d'être inscrit au fichier FINIADA\*, entraînant la saisie réelle de toutes ses armes et le retrait du permis de chasser.

**L'assemblée vote une délégation de pouvoir au conseil d'administration pour prendre toutes décisions ou actes d'administration nécessaires au bon fonctionnement de l'association entre deux A.G.**

ACCA de REVEL Siège social : Mairie de Revel Le Bourg 38420 REVEL

Président : SIMON JP – 06 69 34 31 69. Vice président : PIANTINO M - 06 23 97 69 3  
Siret : 779586510 00017. N°RNA : W381016074 .

Mail : [accarevelbelledonne@gmx.fr](mailto:accarevelbelledonne@gmx.fr) / Internet : [www.accarevelbelledonne.com](http://www.accarevelbelledonne.com)



# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE REVEL

## ELECTION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 2024 : ❖ VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (9 membres)

Conformément aux nouveaux statuts le conseil d'administration est renouvelé en totalité tous les trois ans.  
Le vote s'est fait à bulletin secret, salle du conseil municipal de la mairie de Revel.

### Se sont présentés aux suffrages :

SIMON Jean Pierre- BELLIN Jean Paul, REVOLON Rémi, PIANTINO Michel, TURENNE Lionel, MARTORANA Dominique, MURE Marc, VIANNEY LIAUD Gérard, DEVIENNE Guy

Le conseil d'administration sortant se représente dans son intégralité. Aucun autre sociétaire n'a fait acte de candidature.

**Votants :** 33 sociétaires

**Pouvoirs :** 16 délégations

**Nombre de bulletins exprimés :** 49

### Résultat du dépouillement :

- Mr SIMON 49 voix élu
- Mr BELLIN 49 voix élu
- Mr REVOLON 49 voix élu
- Mr PIANTINO 49 voix élu
- Mr MARTORANA 49 voix élu
- Mr VIANNEY LIAUD 49 voix élu
- Mr MURE 49 voix élu
- Mr TURENNE L 49 voix élu
- Mr DEVIENNE 49 voix élu
- 

## ❖ ELECTION DU BUREAU PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (4 membres)

### Le Conseil d'administration a procédé à l'élection du bureau ( reconduit dans son intégralité) :

Président : SIMON Jean Pierre / Vice président : PIANTINO Michel

Secrétaire : REVOLON Rémi / Trésorier : BELLIN Jean Paul

Séance levée à 11h30, le samedi 25 mai 2024.

Le Secrétaire: Rémi REVOLON

Le Président: Jean-Pierre SIMON

ACCA de REVEL Siège social : Mairie de Revel Le Bourg 38420 REVEL

Président : SIMON JP – 06 69 34 31 69. Vice président : PIANTINO M - 06 23 97 69 3  
Siret : 779586510 00017. N°RNA : W381016074 .

Mail : [accarevelbelledonne@gmx.fr](mailto:accarevelbelledonne@gmx.fr) / Internet : [www.accarevelbelledonne.com](http://www.accarevelbelledonne.com)